

Le 20 septembre 2010

Bilan de fin de contrat de liquidité conclu avec PORTZAMPARC

ACTEOS a mis fin au contrat de liquidité conclu le 1^{er} août 2005 avec PORTZAMPARC. Cette résiliation a pris effet le 29 juin 2009 au soir.

Lors de la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

14.992 actions
52.475,36 euros en espèces

Conclusion d'un nouveau contrat de liquidité avec PORTZAMPARC

ACTEOS a conclu le 30 juin 2009 un nouveau contrat de liquidité conforme à la charte de L'AMAFI avec PORTZAMPARC qui a pris effet le 30 juin 2009.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, les moyens suivants ont été affectés au compte de liquidité :

25.902 actions (*1)
684 actions du FCP ATLANTIQUE (*2)
2.195,75 euros en espèces

Joseph FELFELI
Président Directeur Général

(*1 et *2) évaluées sur la base du cours du 23 juin 2009, soit 2,09 (*1) et 107,48 euros (*2)